

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE MAGNAN, commissaire**  
**Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE  
ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

---

**RENCONTRE INTERSECTORIELLE — MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**VOLET INTRODUCTIF**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 26 février 2020 à 9 h  
Hôtel Château Laurier Québec  
Salle Abraham-Martin  
1220, place George-V Ouest  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 26 FÉVRIER 2020

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b> .....	1
<b>PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS</b> .....	3
<b>PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	
M. FRANÇOIS HOUDE.....	4
<b>PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX</b>	
M. YVES JALBERT.....	6
<b>MOT DE LA FIN</b> .....	7

**FIN DU VOLET INTRODUCTIF**

---

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonjour et bienvenue à cette rencontre extraordinaire intersectorielle portant sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête, qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette. Je suis accompagné par les commissaires, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Pierre Magnan, et par trois des quatre analystes de la commission : madame Karine Jean, messieurs Jonathan Perreault, Jean-François... et Jean-François Bergeron, et le quatrième analyste, monsieur Alexandre Bourke, se joindra à nous un peu plus tard. Madame Clara Pocard, analyste stagiaire, madame Geneviève Grenier, coordonnatrice de la commission d'enquête, et monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communications, sont également présents. Donc, bref, toute l'équipe est présente aujourd'hui.

Le ministre responsable de l'environnement demande au BAPE d'éclairer le gouvernement en matière d'amiante et de résidus miniers amiantés. Plus précisément, le mandat est de tenir une enquête et une audience publique afin que : 1. Établir le portrait de la situation de l'amiante au Québec; 2. Dresser l'état des connaissances scientifiques; 3. Évaluer la pertinence de développer un cadre de valorisation de résidus miniers amiantés et d'en soumettre un, le cas échéant; 4. De proposer des méthodes de disposition des résidus miniers amiantés.

La démarche générale de consultation publique de la commission d'enquête s'articule autour d'une audience publique en deux parties à laquelle s'ajoutent cinq rencontres sectorielles et une rencontre intersectorielle. Nous avons reçu le mandat du ministre le 19 septembre dernier, et celui-ci a débuté le 25 novembre. La première démarche... la première partie -- pardon -- de l'audience publique s'est déroulée du 4 au 12 décembre dernier dans la ville d'Asbestos et dans la municipalité de Thetford Mines. La commission y a tenu huit séances, et 822 personnes y ont assisté. À cette assistance s'ajoutent quelque 2 240 visionnements sur YouTube à partir du site Web du BAPE.

La commission d'enquête a par la suite tenu cinq rencontres sectorielles du 14 au 22 janvier. Ont participé à ces rencontres 44 porte-paroles de ministères et d'organismes, 23 chercheurs nationaux et internationaux, 18 représentants des citoyens et de municipalités, 24 représentants du patronat, et 16 représentants des travailleurs. Ceux-ci connaissaient les enjeux qui gravitent autour de la valorisation des résidus miniers amiantés et pouvaient donc se prononcer sur le sujet.

Afin de favoriser un échange riche et efficace lors de ces rencontres, un document d'accompagnement en version française et anglaise a été rédigé par la commission d'enquête et envoyé aux participants environ une dizaine de jours avant les travaux. Ce document est d'ailleurs accessible sur le site Web du BAPE.

La deuxième partie de l'audience publique s'est tenue la semaine dernière, soit le 18... les 18, 19, 20 et 21 février. Trois séances ont été tenues à Thetford Mines, et deux à Asbestos. Plus de 100 mémoires ont été déposés à la commission, dont environ la moitié a été présentée devant elle.

Au cours des séances de la première partie de l'audience publique qui ont eu lieu du 4 au 12 décembre dernier, il a été convenu que la commission d'enquête organiserait et participerait à une rencontre sectorielle avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tenter d'établir un seuil relatif à une concentration atmosphérique maximale à laquelle la population pourrait être exposée. C'est l'objet de la rencontre d'aujourd'hui. Celle-ci se déroulera en trois temps : un premier volet, introductif, qui sera diffusé en direct sur le site Web du BAPE. Il fera également l'objet de transcription, mais ne permettra pas l'intervention du public. Le deuxième volet, le plus important dont nous ignorons la durée exacte, prendra la forme d'un atelier de travail. Celui-ci ne sera pas de nature publique et ne fera pas l'objet de transcription. Enfin, le troisième volet sera de nature publique en étant webdiffusé et en faisant l'objet de transcription. Il permettra de présenter les résultats de l'atelier.

Il est clair pour la commission d'enquête qu'indépendamment de son avis au ministre de l'Environnement, si le gouvernement du Québec devait décider d'autoriser la valorisation des résidus miniers amiantés, le développement ou l'adoption d'une ou de plusieurs valeurs de référence populationnelles revêtirait alors une grande importance. Il est tout aussi clair pour la commission que cette valeur ou ces valeurs de référence doivent être rigoureuses au plan scientifique, viables pour toutes les parties prenantes, gérables pour les ministères concernés en première ligne, et acceptables par la société civile. Comme découlant, la commission d'enquête devra également mieux comprendre comment améliorer les processus d'autorisation et assurer l'encadrement adéquat des activités de valorisation des résidus miniers amiantés. Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 24 juillet 2020, soit huit mois après le début officiel du mandat. La sortie publique du rapport se fera dans les 15 jours suivant son dépôt au ministre.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès du public à l'information, bien sûr, recueillir l'opinion des personnes intéressées, ce qui a déjà été fait, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances, et éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses avis.

Mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres

et les valeurs éthiques du BAPE. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité, de vigilance, et elle doit agir équitablement envers tous les participants tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

---

## PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

### LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je souhaiterais que nous fassions un tour de table et que chacun puisse se présenter. Je demanderai donc aux deux porte-paroles des deux ministères de procéder. Alors, docteur Jalbert.

### M. YVES JALBERT :

Oui, bonjour. Yves Jalbert, directeur général adjoint de la Protection de la santé publique au ministère de la Santé.

### M. ÉRIC LAMPRON-GOULET :

Éric Lampron-Goulet, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive à la Direction de santé publique de l'Estrie.

### M. RENÉ VEILLETTE :

René Veillette, Direction régionale de santé publique de Chaudière-Appalaches.

### M. YV BONNIER-VIGER :

Yv Bonnier-Viger, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, directeur régional de santé publique pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

### Mme VIRGINIE MOFFET :

Bonjour. Virginie Moffet, Direction de la santé environnementale.

### Mme ISABELLE DEMERS :

Isabelle Demers, Direction de la santé environnementale du Ministère.

**M. MATHIEU VALCKE :**

Mathieu Valcke, toxicologue, conseiller scientifique spécialisé à l'Institut national de santé publique du Québec.

**Mme MARIE-HÉLÈNE BOURGAULT :**

Marie-Hélène Bourgault, toxicologue aussi à l'Institut national de santé publique du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous en profiter pour présenter votre collègue qui va se joindre à vous dans quelques... ah, il est là-bas maintenant. O.K., je pensais qu'ils avaient mis la table ici, je m'excuse. Alors, on poursuit.

**M. STÉPHANE BUTEAU :**

Bonjour. Stéphane Buteau, je suis conseiller scientifique spécialisé à l'Institut national de santé publique du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame?

**Mme MARIE-PIER BRAULT :**

Marie-Pier Brault, ministère de l'Environnement, Direction de la qualité de l'air et du climat.

**M. FRANÇOIS HOUDE :**

François Houde, ministère de l'Environnement, directeur général du suivi de l'état de l'environnement.

**M. PIERRE WALSH :**

Pierre Walsh, ministère de l'Environnement à la Direction des matières résiduelles.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, ce que... je demanderais maintenant à chacun des porte-paroles de chaque

ministère, donc, de faire une présentation introductive qui lui permette de faire l'état de sa réflexion, et à la suite desquelles... à la suite de ces deux présentations, nous prendrons une petite pause d'une dizaine de minutes et nous poursuivrons le travail en atelier.

Alors, monsieur Walsh.

**M. PIERRE WALSH :**

Oui, c'est monsieur Houde qui va faire une présentation.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
M. FRANÇOIS HOUDE**

**M. FRANÇOIS HOUDE :**

Bonjour. En débutant, je tiens à remercier les commissaires et le président du BAPE de nous avoir invités à cette rencontre, que le Ministère a accepté, bien évidemment, avec enthousiasme. Ses représentants sont ici dans un esprit de collaboration afin de faire avancer les réflexions en lien avec le développement d'un critère de la qualité de l'atmosphère pour l'amiante. En effet, il revient au Ministère de développer des normes et critères, et ceci, en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

De manière générale, l'application des normes et critères de la qualité de l'atmosphère vise à protéger la population et l'environnement et vise à assurer que l'ensemble de la population respire un air de bonne qualité. L'application uniforme des normes et critères de qualité de l'atmosphère permet une équité pour les citoyens et une prévisibilité pour les promoteurs. Afin de faire avancer les discussions, nous proposons de présenter à la commission le cadre de développement et d'application des normes et critères de la qualité de l'atmosphère, soit l'un des outils que le Ministère utilise pour encadrer les projets des promoteurs. Nous en profiterons pour expliquer le défi spécifique que représente le développement d'un critère pour l'amiante.

Malgré les courts délais impartis, il y a quand même beaucoup déjà... déjà beaucoup de travail qui a été fait en préparation à cette rencontre intersectorielle. La collaboration est déjà bien établie et est très bonne avec le ministère de la Santé et l'Institut national de santé publique pour le développement de normes et critères. À l'interne, au Ministère, il y a une mobilisation afin d'acquérir les connaissances spécifiques à l'amiante qui nous permettront d'élaborer ces critères-là. Nous savons d'ores et déjà que le développement d'un critère de qualité de l'atmosphère présente de nombreux défis, lesquels requièrent d'y consentir le temps nécessaire afin de prendre des décisions éclairées, décisions qui

devraient être basées sur une démarche, évidemment, scientifiquement rigoureuse.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci beaucoup, monsieur.

Docteur Jalbert.

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
M. YVES JALBERT**

**M. YVES JALBERT :**

Oui, monsieur... merci, monsieur le président, les commissaires. Depuis le début de son exploitation, l'amiante a généré de la richesse au Québec, mais aussi, bien malheureusement, de la maladie et des mortalités précoces. On peut dire que cette situation interpelle le Québec de façon assez particulière, puisque l'amiante, ici, demeure une importante ressource... excusez-moi -- exploitable à travers les résidus miniers. Cette situation place en tension perpétuelle les forces économiques et le domaine de la santé publique.

Il nous est apparu, au ministère de la Santé et des Services sociaux, qu'il fallait que l'on se donne la peine de clarifier différents aspects de la gestion de l'amiante, dont l'impact des projets dits de valorisation qui sont proposés par l'industrie. On a évidemment voulu présenter les éléments qui nous amènent à défendre une position de prudence au regard de l'amiante, une position qui est appuyée par la littérature scientifique et par nos propres données épidémiologiques. On a pu faire le constat ensemble de la complexité du sujet, surtout lorsqu'il s'agit de traiter du risque associé à une exposition à une quantité réduite d'amiante. Cette complexité, elle porte sur plusieurs aspects, dont notre capacité technique de mesurer la concentration de fibres d'amiante dans l'air, qui devra vraisemblablement être améliorée.

Un autre aspect qui nuit à notre appréciation du risque, aussi relié à notre capacité technique, est le manque de mesures systématiques du bruit de fond. Si nous tenons à protéger les travailleurs et la population des risques à la santé qui peuvent être associés à l'exploitation des résidus miniers d'amiante, il va falloir qu'on soit en mesure de mieux mesurer le risque, autant dans ses composantes environnementales qu'occupationnelles.

Monsieur le président, vous avez exprimé le souhait que la population puisse disposer d'une balise quantitative lui permettant de constater par elle-même le risque environnemental auquel elle est exposée. Pour répondre à cette demande, nous avons confié à nos experts de l'INSPQ la responsabilité

d'extraire de la littérature scientifique les données les plus valides sur le sujet. Notre objectif est d'informer la commission sur les ordres de grandeur de cette éventuelle balise quantitative. On sait bien que cette balise, peu importe la forme sous laquelle elle pourra être exprimée ou intégrée dans un outil réglementaire, aura un poids normatif important. La forme que l'on va donner à cette balise doit donc être choisie avec soin, puisqu'elle pourra avoir une influence profonde non seulement au regard des projets industriels, mais aussi dans la gestion des responsabilités municipales et sur la qualité de vie des résidents des régions les plus concernées. Nous avons été en mesure, jusqu'à maintenant, de constater la pertinence et la richesse des échanges tenus dans le cadre du BAPE. Vous pouvez être assuré, monsieur le président, de notre collaboration entière pour atteindre les objectifs de ce BAPE.

---

### **MOT DE LA FIN**

#### **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, docteur Jalbert.

Alors, ceci clôt la première partie introductive. Donc, la télédiffusion ou la webdiffusion sera complétée. Nous allons prendre une pause de cinq minutes et nous commencerons les travaux de l'atelier avec une présentation du ministère de l'Environnement sur le cadre, et également, d'après ce que j'ai compris, une présentation d'un expert de l'INSPQ sur ses attentes... enfin, je n'ai pas très bien saisi l'objet de la présentation, sur les attentes ou sur les grandes tendances.

#### **M. MATHIEU VALCKE :**

Non, c'est... on nous a demandé une présentation sur l'approche qu'on pourrait utiliser pour définir le critère.

#### **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, excellent. Donc, nous prenons quelques minutes de repos et nous reprendrons les travaux. Merci.

---

**FIN DU VOLET INTRODUCTIF**

---

Je, soussignée, TATIANA PICARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

*Tatiana Picard*

Tatiana Picard, s.o.